



**BRIGNOLES,
VILLE PROPRE**

**LA COLLECTE DES
ORDURES MÉNAGÈRES
EN CENTRE-VILLE
ÉVOLUE**

- MARS 2015 -



WWW.BRIGNOLES.FR

UN NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

À compter du **lundi 2 mars 2015**, de nouveaux conteneurs seront déployés dans tout le centre-ville. Ce sont près de **30 points** de collecte nouvellement installés à moins de 100 mètres de votre domicile. **Vous n'aurez plus à déposer vos sacs d'ordures ménagères chaque jour à heure fixe devant chez vous. Vous devrez les déposer dans des bacs collectifs désormais prévus à cet effet.**

La localisation des conteneurs a été envisagée à proximité des lieux de résidence et non loin des axes de circulation et de stationnement, assurant ainsi accessibilité et praticité.

À NOTER !

À l'horizon 2020, pour encore plus de confort et dans un souci d'esthétique urbaine, la majorité des bacs sera enterrée.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Avec vous, la Ville souhaite s'engager dans une lutte pour le tri et contre l'insalubrité.

Pour vous offrir un cœur de Ville toujours plus agréable à vivre, ce nouveau mode de collecte vise à :

- **mettre fin à la collecte de déchets en porte à porte**, coûteuse et peu pratique ;
- **enrayer les mauvais comportements** et la pollution visuelle : sacs éventrés, dépôts sauvages, non-respect des horaires ;
- **déployer des solutions modernes** et mieux adaptées à vos contraintes de vie et à vos horaires avec des bacs accessibles 24 h / 24.

LA DISTRIBUTION DES SACS

Des sacs (blancs pour les ordures ménagères et jaunes pour les emballages recyclables) sont distribués **gratuitement** aux habitants du centre-ville.

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
à la MAISON DES SERVICES PUBLICS,
2 rue de l'Hôpital à Brignoles

QUE FAIRE DES DÉCHETS VALORISABLES ?

Les emballages ménagers recyclables seront toujours collectés en porte à porte. Ces derniers sont à conditionner dans les sacs jaunes et à sortir devant votre habitation **tous les JEUDIS à compter de 19 h.** Quant aux bouteilles en verre et pour tous les papiers, il faut les déposer dans les points d'apports volontaires à proximité de chez vous (cf plan).

ET POUR LES AUTRES DÉCHETS, ÇA MARCHE COMMENT ?

Déchets verts, bâtiment, électroménager, bois, métaux, cartons, etc. doivent être acheminés vers l'Espace triS (le plus proche se situe route de Camps à Brignoles). La Ville met à votre disposition un service pour vos **encombrants** dont le volume ne doit pas excéder 1m³. Un service de ramassage est assuré **tous les VENDREDIS SUR RDV uniquement au 04 94 37 02 30.**

VERBALISATION

Le non-respect de la réglementation en matière de dépôt d'ordures ménagères est passible d'une **amende de 35 euros** minimum.

LOCALISATION SECTEUR CENTRE-VILLE



- Colonne apport volontaire (tri)
- Conteneur ordures ménagères

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une tonne d'ordures ménagères coûte plus de **96 € par habitant** pour la collecte, le transport et le traitement... alors qu'une tonne de déchets **triés** revient en moyenne à **59 € par habitant**, soit près de **40 % d'économie !**

**MIEUX TRIER,
C'EST MAÎTRISER
VOTRE BUDGET !**



UNE QUESTION ?

04 94 37 02 30

ALLO MAIRIE

WWW.BRIGNOLES.FR